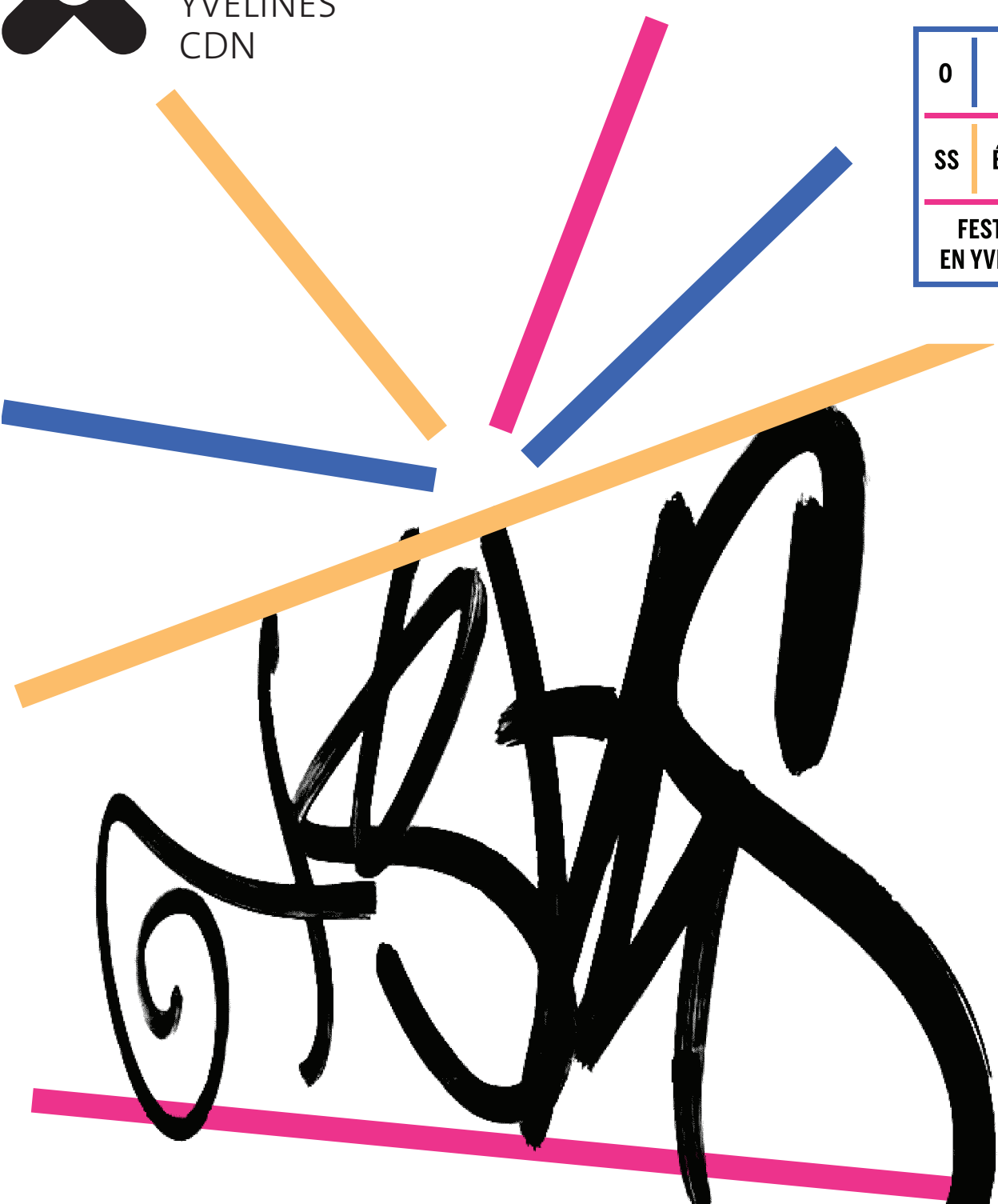




THÉÂTRE
SARTROUVILLE
YVELINES
CDN

DOSSIER DE DIFFUSION
spectacle en tournée

O	D	Y
SS	ÉE	S
FESTIVAL EN YVELINES		



LE PROCÈS DE GOKU

Danse Théâtre
dès 13 ans | 45 min

Anne Nguyen

DANSE / THÉÂTRE • dès 13 ans

Pour salle de classe

JAUGE 30 (OU 1 CLASSE)

LE PROCÈS DE GOKU

texte, chorégraphie et mise en scène

ANNE NGUYEN

avec

SANTIAGO CODON GRAS

JEAN-BAPTISTE SAUNIER

collaboration artistique

YANN RICHARD

régie générale

FRANÇOIS KALÉKA

production Théâtre de Sartrouville et des Yvelines–CDN / Cie par Terre

DURÉE 45 MIN

création janvier 2020 forme décentralisée dans le cadre d’Odysées en Yvelines, festival de création conçu par le Théâtre de Sartrouville et des Yvelines–CDN, en partenariat avec le Conseil départemental des Yvelines

CALENDRIER

2021 /

27 mars Maison des jeunes – La Norville

du 12 au 16 avril Centre culturel franco-allemand Art’Rhena – Volgelsheim

du 2 au 3 mars Maison pour tous – Chevilly-Larue

Spectacle disponible en tournée

CONTACT diffusion nationale

Agnès Courtay, responsable des productions

agnes.courtay@theatre-sartrouville.com / 01 30 86 77 83

L'HISTOIRE

Goku, passionné de danse, a fait le *King loop step*. Mais ce pas est une œuvre protégée par le code de la propriété intellectuelle. Assigné en justice, B-boy Goku choisit de plaider son innocence. Le jour du procès, la joute verbale entre Goku et le juge, appuyée par la danse, se transforme peu à peu en battle...

LE PROJET

Signée par la chorégraphe et auteure Anne Nguyen, *Le procès de Goku* est une pièce pour deux comédiens-danseurs. Elle a été imaginée pour être jouée dans des salles de classe, les élèves étant à la fois spectateurs et jurés. Le procès, dont l'enjeu sera exalté par l'intensité du dialogue entre les deux personnages, sera ponctué de démonstrations dansées. Le spectacle oscillera entre l'absurde et le tragique d'une situation qui, anecdotique à première vue, soulève des questionnements profonds sur nos valeurs, sur les notions de liberté, de responsabilité et d'héritage.



© Jean-Marc Lobbé

« Les pas de danse appartiennent-ils à quelqu'un ? Pour le savoir, place au flow, au free style, au battle... »

EXTRAIT

ENTRETIEN

avec Anne Nguyen

Comment t'est venue l'idée du *Procès de Goku* ?

ANNE NGUYEN : Suite à la commande du Théâtre de Sartrouville, je me suis d'abord interrogée sur la contrainte liée au fait de jouer en salle de classe. C'est assez rare de pouvoir s'adresser à des adolescents, et je voulais que ce spectacle puisse avoir un véritable impact sur eux. Il me semblait que la danse, telle que je peux la mettre en scène sur des plateaux de théâtre, n'aurait pas cet impact. J'ai eu envie de déplacer la proposition artistique pour faire quelque chose de différent, et l'idée du texte est arrivée assez vite. D'autre part, j'aimais beaucoup le concept de spectacle « surprise » qui consiste à jouer au moment où les élèves ne s'y attendent pas. Pour *Le Procès de Goku*, les élèves rentreront en classe, pensant assister à un cours, mais c'est le comédien Jean-Baptiste Saunier qui les rejoindra et non leur professeur-e. Il se présentera comme un juge, frappera avec son marteau sur le bureau et convoquera « l'accusé », B-Boy Goku, interprété par François Lamargot, danseur et comédien. Nous ferons croire aux élèves qu'en raison d'une délocalisation judiciaire, ils ont été nommés jurés d'un procès qui va se dérouler en direct sous leurs yeux. J'espère que la confusion pourra régner le plus longtemps possible, peut-être même jusqu'à la fin du spectacle !

Faire entrer le spectateur à son insu dans un spectacle, c'est le « cueillir » sans qu'il ait pu construire d'horizon d'attente...

A. N. : Oui, les élèves seront ainsi vraiment disponibles, sur le qui-vive... Ils ne pourront pas se mettre en retrait ! Quand je crée des spectacles, j'aime faire en sorte que le public ait un travail à faire, pour que le temps de la représentation ne soit pas seulement un moment où il reçoit passivement. J'aime placer les spectateurs devant un défi : se laisser « déplacer » dans leur manière de regarder, se questionner, être amenés à faire des choix pendant qu'ils regardent, etc. Pour ce spectacle, je veux dès le début placer les élèves dans une posture de doute, bouleverser leurs codes... Je voudrais qu'ils se prennent vraiment pour des jurés. Ils seront d'ailleurs amenés à voter à la fin du procès.

L'accusation faite à B-Boy Goku d'avoir volé un pas de danse appartenant à un autre danseur est-elle inspirée de faits réels ?

A. N. : Légalement, elle est purement imaginaire, même si dans le cadre de mes recherches j'ai rencontré une avocate spécialisée qui m'a effectivement parlé d'une tentative de dépôt d'un pas de danse hip-hop par un danseur. Sa démarche n'a pas abouti je crois. Dans le milieu de la danse hip-hop, il est assez courant de parler de mouvements « volés », mais on ne passe évidemment pas par l'Institution pour les protéger. J'ai personnellement participé ou assisté à beaucoup de battles « règlement de compte », j'y fais d'ailleurs référence dans le spectacle. En danse hip-hop, chacun doit avant tout chercher à créer ses propres pas, tout en puisant dans un vocabulaire commun partagé par tous. Même quand un danseur hip-hop utilise ce qu'on appelle les bases, il doit les interpréter avec son propre style. S'il est trop académique ou trop basique, il n'est pas considéré comme un « vrai » danseur, mais plutôt comme une sorte d'élève. Cette règle qui consiste à transcender ce qu'on a appris pour imprimer sa personnalité dans la danse est l'une des valeurs profondes du hip-hop. J'avais envie de parler de ça. Le sujet du spectacle fait aussi écho aux récents débats autour du diplôme national professionnel de danseur en danse hip-hop, au cours desquels j'ai été consultée. Le spectacle instaure un dialogue entre un personnage qui considère l'idée de déposer un pas comme absurde, et un autre qui estime que le droit intellectuel est une reconnaissance de la valeur de chaque individu dans la société. Tous deux ont des arguments solides, et l'écriture de la pièce m'a permis d'aller jusqu'au bout des contradictions de ces points de vue antagonistes.

Le spectacle confronte les notions d'héritage et de liberté. Au-delà de l'héritage qui permet de construire une culture partagée, comment le geste d'un danseur peut-il rester libre ?

A. N. : Il ne peut pas y avoir de liberté sans limites, sans indications préalables, sans règles à transgresser, sinon c'est le néant ! Dans mes spectacles, je travaille beaucoup autour de la contrainte. C'est en appliquant des contraintes et en les transcendant que l'on dépasse ce que l'on a l'habitude de faire. L'enjeu de la culture hip-hop réside justement dans



cette aspiration à toujours se surpasser, à repousser les limites du corps, de l'esprit, à jouer avec les lois de la physique, avec les illusions visuelles... Le danseur hip-hop cherche à aller toujours plus loin dans le mouvement, le style, la personnalité : il est en perpétuelle recherche. Le principe primordial de la danse hip-hop est d'atteindre la connaissance de soi, c'est une quête individuelle au sein d'un système collectif. Cela rejoint aussi l'idée que chaque individu porte en lui l'univers entier, et que si l'on cherche au plus profond de soi on peut tendre vers l'infini. La quête du danseur, ou de l'artiste en général, ne doit pas être d'atteindre un idéal figé dans le temps, qui serait transmis dans un cadre strictement institutionnel, académique, mais de repousser la frontière entre le connu et l'inconnu. Bien entendu, pour tendre vers l'inconnu, il faut d'abord intégrer un certain héritage collectif. Toute la complexité est de comprendre où l'on se situe dans cette recherche et de toujours rester en mouvement, car rien n'est jamais acquis.

Comment as-tu dessiné les traits de personnalité du juge et de Goku ?

A. N. : Plus que de créer des personnalités, j'ai cherché à créer des systèmes de valeurs. Les deux protagonistes voient le monde différemment et n'ont pas les mêmes priorités. Goku représente le monde du hip-hop tel que je le connais, il exprime ce que j'aurais pu dire quand j'étais plus jeune, c'est l'artiste en puissance ! Pour le juge, c'était plus compliqué je ne voulais pas qu'il ait l'air du « méchant », au risque que le public ne s'identifie d'emblée qu'au « gentil » Goku et ne se conforte dans une vision unilatérale de la problématique proposée. Je voulais que le juge ait une vraie crédibilité, que ses arguments ne soient pas entendus comme ceux d'un père moralisateur, mais qu'il ait un côté philosophe et passionné, et que ses arguments aient de vrais fondements scientifiques. Au final, ces deux personnages n'en font qu'un. J'ai écrit le texte de manière très instinctive, comme si une partie de moi discutait avec une autre, à la manière d'une réflexion intérieure dans laquelle les idées restent en tension permanente.

Pour *Le Procès de Goku*, quelles ont été tes sources d'inspiration ?

A. N. : Je suis breakeuse : j'ai commencé le break et les battles en 1998, avant de créer ma propre compagnie en 2005. Mais j'ai fait aussi des études de physique, d'anglais, je suis passée par la linguistique et je m'intéresse beaucoup à la philosophie et à la

psychologie. Mes lectures me nourrissent beaucoup et mes inspirations viennent finalement davantage du champ littéraire que du spectacle vivant. *Le Procès de Goku* aborde les valeurs du hip-hop, mais pas uniquement. C'est presque une initiation à la philosophie, et en tous cas une invitation à apprendre à raisonner. Au fil du spectacle, le juge cite Goethe, Carl Jung, les philosophes grecs... Je me sens responsable d'amener quelque chose aux jeunes, au-delà d'un simple divertissement. Je me suis projetée en tant qu'élève, en me demandant ce que j'aurais aimé voir et entendre lorsque j'étais adolescente, ce qui m'aurait influencée. Je fais le pari que les adolescents sont prêts à écouter une parole d'artiste qui n'est pas moralisatrice, qui ne ressemble pas à un discours parental, qui n'a pas un caractère institutionnel, obligatoire.

Peux-tu nous dire quelques mots sur la mise en scène ?

A. N. : Au moment de l'écriture du texte, j'avais déjà des idées de mise en scène, et imaginé certains artifices tels que les badges à points que François et Jean-Baptiste s'attribuent pendant le procès, qui ajoutent des symboles derrière les mots. Les répétitions qui viennent de démarrer nous permettent d'approfondir ces idées et d'en trouver d'autres. Ce sera un spectacle très dynamique : nous allons bouger les tables, monter dessus, ouvrir la porte... Cela ressemblera presque à du stand up, dans le sens du stand up américain qui, par le biais du comique, porte une réflexion sur la société et le « dialogue social ». La danse sera très présente et culminera avec un battle de danse, en musique, entre les deux interprètes, mais le spectacle reste avant tout construit comme une joute verbale.

Comment abordes-tu la création à destination de la jeunesse ?

A. N. : Ce n'est pas la première fois que je crée pour le jeune public. Mais je considère mes spectacles comme destinés à tous les publics. Je n'aime pas séparer les gens en catégories, quelles qu'elles soient. Pour moi l'art est universel. Même si l'on ne reçoit pas les choses de la même manière, une œuvre d'art peut nous questionner chacun à notre endroit, que l'on ait 6, 40 ou 70 ans. Je pense d'ailleurs que *Le Procès de Goku* pourrait aussi beaucoup plaire aux adultes. Le seul souci est qu'ils n'ont pas l'habitude d'aller en salle de classe ; la surprise ne serait donc pas la même !

BIOS



© P. Gramard

ANNE NGUYEN

Autodidacte, la danseuse et chorégraphe Anne Nguyen combine la gestuelle brute et virtuose du hip-hop à une écriture graphique, déstructurée et épurée. *Racine carrée*, *Yonder Woman*, *PROMENADE OBLIGATOIRE*, *bal.exe*, *Autarcie* (...), *Kata*... Les titres de ses spectacles évoquent ses multiples influences : les mathématiques et les arts martiaux mais aussi les utopies et les mythes. À l'image du danseur hip-hop à la gestuelle explosive, ses spectacles dévoilent l'être humain qui se débat passionnément face à un environnement contemporain hostile. Elle construit des espaces symboliques où la danse, puissante, libératrice et frénétique, incarne la résistance du vivant face à des valeurs en perpétuel bouleversement. Les spectacles d'Anne Nguyen ont été présentés sur de nombreuses scènes et dans de prestigieux festivals comme le Holland Festival à Amsterdam, le festival Crossing The Line à New York, le Festival Tanz im August à Berlin, le Festival URB à Helsinki, le Festival de Hué au Vietnam ou encore le Festival Dies de Dansa à Barcelone. Anne Nguyen est également auteure d'articles et d'un recueil de poèmes sur la danse, *Manuel du Guerrier de la Ville*. Depuis 2012, elle enseigne un atelier artistique sur la danse hip-hop à Sciences Po Paris.

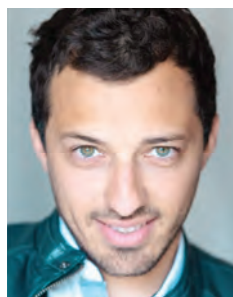
La Compagnie par Terre reçoit l'aide pluriannuelle du ministère de la Culture et de la Communication / DRAC Île-de-France, l'aide de la Région Île-de-France au titre de la Permanence artistique et culturelle, ainsi que l'Aide au fonctionnement du Département du Val-de-Marne.



© D.R.

FRANÇOIS LAMARGOT

Depuis près de quinze ans, François Lamargot défend une écriture chorégraphique singulière en France et à travers le monde. Membre fondateur de La XX^e Tribu, ils signent des pièces qui inscrivent la compagnie à l'avant garde d'un style entre hip-hop et danse contemporaine. Ses influences variées lui permettent d'être interprète pour de nombreux chorégraphes : George Momboye, Salia Sanou et Seydou Bro, Blanca Li, Claude Brumachon, Yann Lheureux, Laura Scozzi, Ibrahim Sissoko, Farid Berki. De 2011 à 2015, il assiste Anthony Égéa sur des projets internationaux, notamment *Rage*, réunissant des danseurs du continent africain. Ne souhaitant pas se cantonner à une seule forme de création, François Lamargot transpose son univers à la vidéo et signe plusieurs courts-métrages en 2016. La même année, il reprend le chemin des battles et remporte l'Open Your Mind lors du Notorious IBE. 2018 marque l'aboutissement de deux années de recherche sur le solo *Reflets* pour donner naissance à un spectacle singulier à la frontière entre danse, théâtre et vidéo. Une forme atypique qui l'inscrit dans une nouvelle évolution.



© J.-F. Mariotti

JEAN-BAPTISTE SAUNIER

Après avoir étudié au Conservatoire de théâtre de Marseille puis au Cours Florent, Jean-Baptiste Saunier entre à l'École nationale d'acteur de Cannes et Marseille (ÉRACM), d'où il sort diplômé en 2011. Il pratique le hip-hop Krump en parallèle depuis plus de 15 ans, et le corps est au centre de son travail théâtral. Artiste pluridisciplinaire, il expérimente autant le théâtre classique (Molière, Racine) que des formes plus contemporaines, voire performatives (*Le Musée vivant* avec Robert Cantarella au Centre Pompidou ou l'exposition vivante *Née quelque part* à la Villette pour le jeune public), en passant par la marionnette (*Le Conte d'hiver*, spectacle avec des marionnettes à tringles et *The Great Disaster*, spectacle de la compagnie Arketal à Nice utilisant la technique du *bunraku*).